Majorité verviétoise : ça discute ferme

Les discussions et négociations se poursuivent sur l'avenir de la majorité politique à Verviers.

● **Sarah RENTMEISTER**

ÉdA Philippe Labeye

Muriel Targnion, bourgmestre de Verviers (PS)

ÉdA Philippe Labeye

Hasan Aydin, président du CPAS (PS).

Pierre Lejeune

Sophie Lambert, échevine (PS), troisième sur la liste PS.

ÉdA Philippe Labeye

Maxime Degey, échevin (MR).

Les langues ne se délient pas facilement dans le dossier de la crise politique verviétoise et même davantage après l'exclusion du parti socialiste de la bourgmestre de Verviers Muriel Targnion. Tout au long du week-end, *« des contacts se sont pris entre différents partis »* de la majorité et de l'opposition nous dit-on en « off ». Des contacts qui visent à déterminer ce que pourrait être la majorité verviétoise de demain. On l'a dit, Muriel Targnion reste bourgmestre légitimement élue mais exclue du PS, elle pourrait bien encore perdre l'un ou l'autre de ses soutiens, ce qui mettrait à mal la majorité qu'elle dirige actuellement.

Aydin entendu

On sait que l'actuel président du CPAS Hasan Aydin (PS) a été reçu dimanche par la tutelle afin d'examiner les possibilités pour ce dernier de faire un pas de côté tout en conservant son poste actuel (dans l'hypothèse où le PS proposerait une majorité sans Muriel Targnion comme bourgmestre). En clair : en interne, Hasan Aydin est loin de faire l'unanimité et donc le PS n'en veut pas comme bourgmestre alors que c'est à lui que revient de plein droit le poste (2e sur la liste et deuxième meilleur score après Targnion).

Ce qu'on lui a demandé ? De renoncer une nouvelle fois au poste (il s'était effacé en 2015 au profit de Muriel Targnion) et de « contourner » le code de la démocratie locale en démissionnant de son mandat de conseiller communal pour pouvoir ensuite être réinstallé comme président du CPAS, ce que Thierry Wimmer, avocat dans le droit de la fonction publique, jugeait non conforme au code de la démocratie locale dans nos colonnes ce samedi. Pour rappel, s'il refuse de diriger Verviers, il ne pourra plus siéger au sein du collège pendant le reste de la mandature. Mais en démissionnant comme conseiller communal, aux yeux du PS, il n'y aurait plus théoriquement de renoncement à la fonction de bourgmestre, il pourrait alors reprendre le chemin du CPAS.

Beaucoup évoquent un précédent du côté d'Oreye. En effet, en 2018, Bernard de Sart a obtenu le meilleur score du MR. Il ne souhaitait pas exercer la fonction de bourgmestre et y a renoncé. Il préside aujourd'hui le CPAS de sa commune. Mais dans ce cas précis, le renoncement de Bernard de Sart s'est déroulé en début de mandature (contrairement à Hasan Aydin), il n'a donc pas été installé comme conseiller communal.

À Oreye, tout le monde s'est contenté du mécanisme, personne ne s'y est opposé en saisissant le conseil d'état, il n'y a donc pas de jurisprudence. Mais en sera-t-il de même à Verviers ? Vu le contexte tendu, on doute que nul ne s'y oppose. Et si le conseil d'état s'en mêle, on doute aussi fortement que ce type de manœuvre puisse passer entre les mailles du filet. Et par ailleurs, qu'aurait vraiment à gagner Hasan Aydin à entrer dans ce processus ? *« Je ne souhaite pas commenter l'actualité politique verviétoise. Je m'exprimerai en temps opportun »* a-t-il répondu à nos sollicitations.

Il nous revient qu'Hasan Aydin pourrait tout de même se rallier à cette idée. C'est cela ou il siégera comme indépendant dans l'opposition, d'après nos sources. Du côté de la tutelle elle-même, on ne souhaite pas s'exprimer sur le contenu de cette rencontre. *« Je n'ai aucun commentaire à faire à cette heure »*, exprime le député André Frédéric (PS), l'un des tuteurs.

Sophie Lambert bourgmestre ?

Si Hasan Aydin accepte ce schéma, Sophie Lambert (troisième sur la liste) entrerait dans la course au mayorat. *« Les discussions se sont beaucoup portées sur elle ces derniers jours »*, nous indique-t-on. Malgré l'annonce d'un cartel MR-NV-cdH de soutien à Muriel Targnion, beaucoup soutiendraient la thèse de Sophie Lambert dirigeant la ville de Verviers. Qu'en dit-elle ? Elle reste toujours muette, pour le moment. Reste toujours le scénario Istasse qui était *« le plus rassembleur »*, nous dit-on mais il faudrait pour cela que Sophie Lambert se désiste et perde ainsi son droit de siéger au collège, et que d'autres se désistent ensuite *(lire ci-dessous)*.

Si tout cela se dessine, avec quels partenaires partirait le PS non dissident ? À ce stade, plusieurs scénarios sont envisageables. Le MR tenait une réunion en interne ce lundi soir, le cdH la tiendra ce mercredi, le PS non-dissident tente toujours de reconstituer un groupe le plus fort possible afin de virer Muriel Targnion de son poste de bourgmestre, de négocier avec des partenaires et d'installer une nouvelle majorité à trois ou à quatre : PS-MR-CdH (pour autant qu'Elsen et Orban rejoignent Ozer et Denis) ?

PS-cdH-Écolo-MR ? Mathématiquement, si Belly et Lambert rejoignent le camp du PS non-dissident, les deux scénarios sont envisageables. Une majorité sans le PS reste moins vraisemblable mais possible avec une coalition MR, cdH, Écolo et Nouveau Verviers pour autant que cette majorité soit soutenue par les trois indépendants Muriel Targnion, Bernard Piron et Laurie Maréchal, avec dans ce cas de figure, Maxime Degey comme bourgmestre. ■

Position sur la liste déterminante

Dans l'hypothèse où il faudrait désigner un nouveau bourgmestre socialiste, la question de la reprise du mayorat sera posée au deuxième sur la liste PS, soit **Hasan Aydin** (lire ci-dessus). S'il décline, **Sophie Lambert** (troisième sur la liste PS) devra se positionner. Si elle décline, tout comme Hasan Aydin (sauf manœuvre potentiellement envisagée par le PS – lire ci-dessus), elle perdra son échevinat. Le code de la démocratique prévoit qu'en cas de désistement, les trois premiers sur la liste ne puissent plus siéger au collège. Pour en arriver à Istasse bourgmestre, il faudrait que **Malik Ben Achour** (4e sur la liste) choisisse son poste de député fédéral et qu'**Antoine Lukoki** et **Said Naji** n'acceptent pas le rôle. Dans le cas où Istasse dirigerait la ville et déciderait en cours de mandature de passer la main, on retomberait alors à Malik Ben Achour puisque la question ne pourra plus être posée à ceux qui se seraient désistés, hypothétiquement ici respectivement Hasan Aydin et Sophie Lambert. Dans ce cas-là, Malik Ben Achour pourrait, s'il le décide, devenir bourgmestre.